



REPONSE IMMEDIATE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Philippe Cornamusaz – « La campagne betteravière 2020 est-elle la dernière ? »

Rappel de l'interpellation

Voilà plusieurs années que les producteurs de betteraves à sucre vivent un véritable calvaire. Après le syndrome des basses richesses apparu en 2017 voilà la jaunisse virale. Pour le promeneur lambda aucune différence, des champs de betteraves jaunes à perte de vue. Pour le producteur, un énorme manque à gagner avec des pertes de rendement pouvant atteindre 50%. L'interdiction dès le 1er janvier 2019 des néonicotinoïdes (Gaucho), utilisés en enrobage de la semence a précipité l'apparition de cette maladie. En effet aucune alternative efficace ne permet de contrôler le puceron vert, vecteur de cette maladie.

Un malheur n'arrivant jamais seul, l'année 2020 a connu le vol de puceron vert le plus massif de ces dernières années. Le cumul de ces facteurs environnementaux défavorables et le manque de perspectives futures démoralisent les producteurs et mettent en péril la production de sucre sur le sol vaudois. Pourtant la betterave ne fournit pas que du sucre mais également du fourrage d'une haute valeur énergétique pour les exploitations laitières, des amendements calcaires indispensables à la vie du sol et à sa fertilité tout comme son système racinaire profond.

La population profite également de la betterave grâce à sa grande capacité à capter du CO2. Alors que le Canton de Vaud est le premier producteur du pays de nombreux betteraviers vaudois songent à abandonner la culture de la betterave se sentant abandonnés et démunis.

La disparition des surfaces betteravières vaudoises mettrait en péril l'existence même d'une production de sucre indigène.

Nous avons donc l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

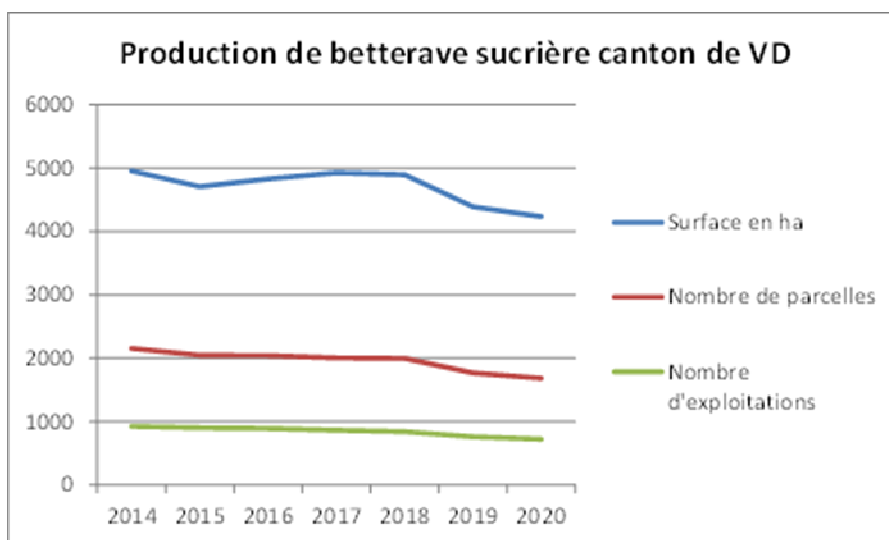
- a) Le gouvernement a-t-il connaissance de la situation dramatique dans laquelle se trouvent les producteurs de betteraves ?*
- b) Le gouvernement compte-t-il entreprendre des démarches ou des actions pour soutenir les betteraviers vaudois ?*
- c) Si oui de quelle nature et dans quel délai ?*

(Signé) Philippe Cornamusaz

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

La betterave à sucre, tout comme les oléagineux, les céréales panifiables et la pomme de terre, fait partie des piliers de notre souveraineté alimentaire. Le canton de Vaud, avec 24 % de la production de sucre national, représentant 61'000 tonnes de sucre, est le premier canton producteur en Suisse. En 2020, ce sont plus de 700 exploitations agricoles qui produisent de la betterave à sucre. Malgré une augmentation des paiements directs en 2019, la surface dévolue à cette culture a diminué de plus de 15 % dans notre canton depuis 2018. Ce chiffre illustre parfaitement les problèmes auxquels les planteurs sont soumis en termes de prix, de rendement, et de difficulté à protéger la plante. Deux nouvelles maladies (un virus et une bactérie) sont apparues dans notre canton, provoquant une urgence sanitaire pour la betterave. Ces maladies affectent les betteraves produites en production intégrée toute comme les betteraves bio.



Syndrome de basse richesse

En 2016, est apparu, dans la région de Goumoëns le syndrome de basse richesse. Il s'agit d'une bactérie dont le vecteur est une cicadelle. Cette bactérie affecte le métabolisme de la betterave et peut conduire à une diminution d'un quart de la production de sucre. Actuellement, aucune mesure de lutte efficace n'est connue en Suisse et à l'étranger (France, Allemagne). La maladie s'est répandue dans tout le canton et le Centre betteravier suisse, Agroscope et les Services cantonaux, cherchent des réponses techniques en termes de rotation et de travail du sol.

Virus de la jaunisse de la betterave

La jaunisse de la betterave est provoquée par plusieurs virus qui sont transportés sur les nouvelles parcelles par des pucerons verts (*Myzus persicae* ou *Myzus ascalonicus*), puis à l'intérieur de la parcelle par les pucerons noirs (*Aphis fabae*). Le virus affaiblit la plante et diminue la mise en réserve des sucres dans la racine. Des pertes de rendement de 10 à 30 % sont attendues en fonction de la précocité et de l'importance de l'attaque.

Situation dans le canton

Le virus et les pucerons ont toujours été présents dans notre région. Ainsi, au début de la production de betteraves, des applications d'insecticides ont permis de diminuer la pression, dès leur apparition, au moyen de traitements de semences avec des néonicotinoïdes systémiques (entre 1999 et 2005). Il était donc prévisible que l'abandon des traitements de semences avec des insecticides systémiques provoque une réapparition du phénomène.

Comme un hiver doux permet la survie de pucerons déjà infectés, et un printemps doux et précoce une multiplication rapide de ces derniers, les conditions étaient réunies en 2020 pour l'explosion de cette maladie dans tout le canton, provoquant une urgence sanitaire pour la betterave, et démoralisant les planteurs.

L'apparition de la jaunisse de la betterave est généralisée à tout le bassin de production européen, et des aphicides ont été appliqués de manière répétée en France et en Allemagne notamment, mais sans succès. Ces expériences montrent que la lutte par pulvérisation est insuffisante, l'insecticide appliqué ne protégeant pas les nouvelles feuilles produites après le passage. La filière européenne demande une réautorisation temporaire des insecticides pour le traitement des semences afin de permettre aux sélectionneurs de betteraves de réagir à cette nouvelle situation. Malheureusement, la sélection sur un nouveau critère demande un temps d'adaptation et les conditions d'infection n'étant pas données avant l'abandon des traitements de semences, l'anticipation était difficile. La progression de la maladie a été plus rapide que la sélection de variétés résistantes. Ces dernières sont attendues au plus tôt dans 5 ans, mais avec des pertes de rendement. Le syndrome de basse richesse et la jaunisse de la betterave concernent principalement la Suisse occidentale jusqu'à Soleure, la présence de ces maladies est réduite en Suisse-almannique. Toutefois, cette situation devrait changer dans les prochaines années, ces deux maladies migrant vers le Nord.

Réponse aux questions

- a) *Le gouvernement a-t-il connaissance de la situation dramatique dans laquelle se trouvent les producteurs de betteraves ?*

Le gouvernement est informé de l'urgence sanitaire qui touche la culture de la betterave. Il est pleinement conscient que si des réponses techniques ne sont pas rapidement trouvées, un abandon progressif de cette culture risque de se produire. Une forte diminution des surfaces de betteraves pourrait entraîner la fermeture d'une des deux sucreries et, par voie de conséquence, une forte déstabilisation de la filière de production du sucre en Suisse. Le gouvernement regrette toutefois que les producteurs européens de semences de betteraves n'aient pas anticipé l'interdiction des néonicotinoïdes et sélectionné des variétés de betteraves tolérantes à la jaunisse.

- b) *Le gouvernement compte-t-il entreprendre des démarches ou des actions pour soutenir les betteraviers vaudois ?*

Depuis l'apparition des nouvelles maladies en 2016, le secteur en charge de la protection des plantes (SPP-DGAV) travaille en étroite collaboration avec le Centre betteravier suisse et Agroscope afin de mettre en place des parcelles d'observation et conseiller les producteurs lorsque des solutions techniques existent. Des essais variétaux sont conduits chaque année sur le domaine agricole de Grange-Verney à Moudon et sur d'autres exploitations du canton. De nombreux échanges ont lieu avec les organismes de recherche des régions qui connaissent déjà ces maladies, notamment en France.

- c) *Si oui de quelle nature et dans quel délai ?*

Le DEIS est intervenu le 17 août 2020 auprès de l'OFAG pour demander la constitution d'un groupe d'experts chargé d'examiner une réintroduction temporaire de l'enrobage des semences de betteraves, seul moyen connu actuellement pour lutter contre le virus. Une réintroduction devrait se faire uniquement à condition que le lessivage et l'impact sur les insectes pollinisateurs soient réduits au maximum. Le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire du DEIS, suit de près ce dossier.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 9 septembre 2020.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean